

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

2025-17

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. KELLER André. METRAL Sylvie. MUÑOZ Véronique

Pouvoir : AFFOLE Stéphane a donné pouvoir à BOISSON Guillaume, BROUSSE Michèle a donné pouvoir à METRAL Sylvie, GRILLET Pascale a donné pouvoir à MUÑOZ Véronique, KERCRET-FERNANDES Patricia a donné pouvoir à MERMOZ Patricia

Absente : VAGNARD Aurélie

Secrétaire de séance : MUÑOZ Véronique

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du procès-verbal du 06/11/2025

2 – Délibérations

2.1 Délibération portant adhésion à la convention de participation Santé proposée par le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74) et portant fixation du montant de la participation financière de l'employeur

2.2 Décision modificative n°1 du budget Centre de Loisirs

2.3 Demande de prolongation de portage sur des biens portés par l'EPF 74 – Route des Bauges

2.4 Attribution marché de travaux de sécurisation de la traversée du centre bourg

2.5 Subvention Namou ARMAND

3 - Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil de la suppression du point 2.2 Décision modificative n°1 du budget Centre de Loisirs

1 – Approbation du procès-verbal du 06/11/2025

Approuvé à l'unanimité.

2 – Délibérations

2.1 Délibération portant adhésion à la convention de participation Santé proposée par le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74) et portant fixation du montant de la participation financière de l'employeur

Le Conseil Municipal prend acte de la mise en place par le CDG74 d'une convention de participation Santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de six ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à cette convention ;
- de fixer la participation financière de la collectivité à 15 € par agent et par mois ;
- de verser cette participation aux agents concernés via le bulletin de paie ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

2.2 Demande de prolongation de portage sur des biens portés par l'EPF 74 – Route des Bauges

Le Conseil Municipal rappelle que l'EPF porte depuis janvier 2018 un tènement situé « route des Bauges » aux lieudits « Les Marais de la Pallud » et « Le Grand Champ », en lien avec le projet d'aménagement du centre-bourg comprenant habitat social, commerces et équipements publics.

Compte tenu des modifications apportées par le PLUI-HMB et du PPI 2024-2028 autorisant des portages jusqu'à 15 ans, le Conseil Municipal demande au Conseil d'Administration de l'EPF la prolongation du portage de 7 ans, soit jusqu'en janvier 2033 (durée totale de 15 ans, 1er portage inclus), aux conditions et taux actuels du PPI.

Le groupe Cusy l'esprit village approuve la délibération mais souligne que la prolongation du portage du terrain de l'OAP des Bruchets est la conséquence de la décision de la majorité de stopper le projet travaillé et proposé lors du mandat précédent. Une alternative possible aurait été d'engager une concertation entre élus et population pour répondre aux inquiétudes et d'ajuster le projet en conséquence (réduction et/ou étalement du nombre de logements). Il regrette également que la révision du PLUI imposée par le Grand Annecy divise par 2 la taille du terrain et impose une concentration de logements supérieure à celle prévue en 2020.

Le maire rappelle que, lors de la prise de fonction de l'actuelle équipe municipale, la commune supportait une dette de plus de 2 millions d'euros, dont 1 million lié à l'OAP des Bruchets et 1 million concernant le terrain des « 3 Pins », sur lequel le projet de maison séniors n'avait pas abouti. Ce dernier site, en dent creuse au cœur du village et laissé en terrain vague depuis de nombreuses années, présentait des conditions nettement plus favorables à la réalisation opérationnelle et rapide d'un aménagement fonctionnel correspondant aux besoins de la commune. Par ailleurs, les services du Grand Annecy ont confirmé que les conditions de réalisation de l'opération des Bruchets n'étaient, à ce stade, pas toutes réunies pour en garantir la faisabilité. La décision de ne pas engager immédiatement ce projet s'inscrivait donc dans une démarche de responsabilité financière et opérationnelle, tenant compte de la situation héritée en début de mandat et des contraintes techniques et réglementaires identifiées.

Enfin, la révision du PLUi relève d'une procédure portée par le Grand Annecy et s'impose à la commune. Les évolutions qu'elle entraîne, notamment en termes de périmètre et de densité, résultent d'un cadre réglementaire supérieur auquel la commune doit se conformer.

2.3 Attribution marché de travaux de sécurisation de la traversée du centre bourg

Madame le Maire rappelle la consultation lancée en octobre 2025 pour la sécurisation de la traversée du centre-bourg, avec remise des offres le 7 novembre 2025. Trois entreprises ont présenté une offre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le groupement MITHIEUX TP / EIFFAGE Routes pour un montant de 584 494,71 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant ;
- de préciser que cette dépense est inscrite au budget primitif de la commune.

2.4 Subvention Namou ARMAND

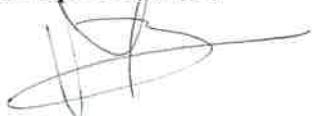
Le Conseil Municipal, après examen du projet de participation au championnat du monde junior de biathlon 2026 de Namou CANDAU ARMAND, décide, à l'unanimité, de lui attribuer une subvention de 250,00 €, à imputer au compte 65748 du budget primitif 2025.

3. Questions diverses

- Marché de Noël bien passé
- Succès de l'aménagement de la cour du vivant à l'école élémentaire, avec également plantation arbres avec la commission environnement.
- Vœux de la municipalité à la population le 17/01 à 19h au foyer communal
- Voeux au personnel communal le 30/01/26
- Ecole mat spectacle intergénérationnel le 12/12 à 8h30
- CCAS : distribution des colis des anciens week end du 13-14/12/25
- CCAS : Repas des anciens le 21/12 au foyer communal
- Local des employés se termine.
- Finalisation du PCS et rédaction du document à destination de la population. Cartographie définitive après vote du PLUI.

La séance est levée à 20 heures 55.

Le Secrétaire,
Véronique MUÑOZ



Le Maire,
Patricia MERMOZ

